EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2022-81

Séance du 11 juillet 2022

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 05 juillet 2022, s'est réuni dans les locaux de la salle Tom Morel, sise 188 route des Fleuries – Thorens-Glières - 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoir : 3 - Votants : 23

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LES COMMUNES DE FILLIERE, D'ANNECY, ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA VALLEE DE THONES (CCVT) ET DE FAUCIGNY GLIERES (CCFG) POUR L'ORGANISATION DE LA CEREMONIE DEPARTEMENTALE DE COMMEMORATION DE L'APPEL DU 18 JUIN 1940 AU PLATEAU DES GLIERES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – DAUBERCIES M-C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – RÉVEILLON É. – REYDET N. – RIGOBERT S. - ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. (pouvoir à RUBIN-DELANCHY J-Y) – BURDIN C. (pouvoir à BOUCLIER S.) – DELILLE M. (pouvoir à ODORICO L.) – DITTA E.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DUPONT C. – FILLION L. – HUCHET C. – NICOLAS A. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : RUBIN-DELANCHY J-Y.

Entendu l'exposé suivant :

Les communes de Fillière, Annecy, la CCVT et la CCFG, se sont engagées d'un commun accord, à assurer conjointement le financement de l'organisation de la cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin 1940 qui s'est déroulée au plateau des Glières le 18 juin 2022.

Les 4 collectivités étant liées par l'histoire du plateau des Glières, ont décidé d'un commun accord de prendre en charge le financement de la cérémonie du 18 juin 2022, notamment le service d'un vin d'honneur pour les invités et le public, comprenant :

- La prestation de location, de montage et démontage d'un chapiteau de 300m^2
- La fourniture de matériel et mobilier de réceptif (verres, nappes, serviettes, plateaux de services, mange-debout…)
- La commande de boissons pour 300 personnes (vins, eaux, jus de fruits) et d'une remorque frigorifique
- La commande d'un buffet froid pour 300 personnes
- La location de matériel de sonorisation

Les communes signataires s'accordent sur une répartition financière équitable. Chacune prendra donc à sa charge le quart du montant total de l'opération.

La commune de Fillière ayant assuré la préparation logistique de l'événement et les commandes auprès de prestataires, elle règlera intégralement et par avance les frais auprès de chacun de ces derniers.

Aussi,

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT,

Considérant l'initiative historique et désormais traditionnelle de la commune de Fillière d'organiser, pour commémorer l'appel du 18 juin 1940, une cérémonie devant le mémorial du Plateau des Glières,

Considérant l'adhésion de la préfecture, ainsi que celle des collectivités concernées, à cette cérémonie depuis plusieurs années, ce qui lui confère aujourd'hui un rayonnement départemental,

Considérant le lien qui unit les communes de Fillière, Annecy et les communautés de communes de la vallée de Thônes (CCVT) et de Faucigny Glières (CCFG) à l'histoire du Plateau des Glières,

Considérant la volonté de ces 4 collectivités de s'associer pour financer la préparation et l'organisation de cette cérémonie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de répartition du financement de la cérémonie du 18 juin 2022 entre Fillière, Annecy, la CCVT et la CCFG,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer les conventions et tout autre document relatif à l'application de la présente délibération.

Le Maire
Christian ANSELME

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 18 JUIL. 2022
Publication/affichage le :

Pour le Maire empêché,
la première adjointe,
Laure ODORICO

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) R.F